

À 20 h 30, Madame la Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia

Présents : Mme LACROIX Fanny - Mme GUILLET Alexia - M. SERRE Jean-Louis - Mme Dominique VETIER - Mme Florence BLANCHET - M. LABADIE Hervé - M. AGRESTI Jean-Pierre – Mme LOISEUR Nicole - Mme Valérie COLIN - M. BATOUX Gérard

Pouvoirs : M. JACQUET Christian a donné pouvoir à M. LABADIE Hervé

Absents : Mme Julia SEKELLY - M. JACQUET Christian

Approbation du dernier PV du conseil municipal

Madame la Maire demande à l'ensemble des élus si le procès-verbal de la séance du 28 décembre dernier est accepté. Après en avoir délibéré, 11 pour et une abstention, le dernier PV est approuvé.

1. Validation de l'avant-projet définitif concernant l'opération de réhabilitation de l'ancienne école des garçons et de la place du hameau de Cordéac

À la suite de la dernière réunion avec les maîtres d'œuvre pour les travaux de l'ancienne école des garçons et des VRD pour la place, il est proposé de faire une validation de l'avant-projet définitif d'ensemble du projet.

2. Autorisation de déposer une demande de subvention globale aménagement place de Cordéac et réhabilitation AEG

Madame la Maire explique que le Conseil doit l'autoriser à effectuer les demandes de subvention au Département, la Région et autres dans le cadre du projet de la réhabilitation de l'ancienne école des garçons de Cordéac ainsi que la place immédiate du centre-bourg.

Estimatif coût des travaux :

Réhabilitation AEG		
Postes de dépense (Détails à fournir)	Lots	Montant HT
DESAMIANTAGE	0	0
DEMOLITION- DEPOSE- GROS ŒUVRE	1	75 270€
CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	2	81 600€
FACADES	3	45 000€
MENUISERIES EXTERIEURES	4a	64 020€
MENUISERIES INTERIEURES	4b	89 081.75€
AMENAGEMENT INTERIEUR	5	43 050€
CLOISONS DOUBLAGES ISOLATION	6	27 215.75€
PEINTURES	7	1 030€
ISOLATION PAILLE ET TERRE	8	39 130€
PARQUETS	9	24 300€
CARRELAGE FAIENCE	10	6 052.50€
ELEVATEUR	11	30 000€
ELECTRICITE COURANT FORT ET FAIBLE	12	45 750€
CVC SANITAIRES	13	140 000€
VRD	14	33 873€
DIVERS ET IMPREVUS	15	73 660€
Sous Total		819 033€
ESPACE CENTRE BOURG		
INSTALLATION DE CHANTIER - PREPARATION-	1	10 400€
DEMOLITION - TERRASSEMENT	2	47 315€
RETELEMENTS SOLS ET BORDURES	3	133 658.80€
RESEAUX AEP EU	4	77 769€
MACONNERIES SOUTENEMENTS	5	69 850€
MOBILIERS EQUIPEMENTS	6	116 430€
PLANTATIONS	7	17 970€
Sous total		473 392.80€
TOTAL GENERALE HT		1 292 425.80€

Plan de financement :

<i>Financement</i>	<i>Montant</i> de la subvention	Date de la demande	<i>Date d'obtention</i> (le cas échéant)
<i>Département</i>	387 727.74€	12/12/2023	
<i>Région</i>	129 242.58€		
<i>Etat</i>	516 970.32€	15/12/2023	
Union Européenne			
Autres financements publics (préciser)			
Sous-total (total des subventions publiques)	1 033 940 64€		
Autofinancement	258 305.16€		
TOTAL	1 292 425.80€		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité valident le projet et autorisent Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien la réalisation du projet.

3. Autorisation de déposer une demande DETR – DSIL 2024 pour le projet global aménagement place de Cordéac et réhabilitation AEG

Madame la Maire rappelle qu'au même motif que le point précédent, elle doit avoir l'autorisation du Conseil pour effectuer la demande de subvention DETR-DSIL, elle rappelle le plan de financement actuel :

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)

Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Architecte	RA2	83 227,60 €		
Thermique et fluide	ADRET	16 822,26 €		
Structure	Soraetec	6 420,14 €		
Paysagiste	Atelier Verdance	18 776,29 €		
VRD	Un b e VeRdé	6 783,56 €		
Architecte	Ioana Popa	7 796,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Géomètres	A.TMO			
Diagnostic avant travaux	PENT			
Géomètres	ATMO			
Contrôle technique	Alpes Contrôles	5 440,00 €		
CSPS	APAVE	5 360,00 €		
Sous-total MOE/Études		10 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Acquisition foncière		11 000,00 €		
Démolition - dépose - gros œuvre		75 270,00 €		
Charpente - couverture - zinguerie		81 600,00 €		
Façades		45 000,00 €		
Menuiseries int/ext		153 101,75 €		
Aménagement intérieur		43 050,00 €		
Cloisons - doublages - isolation		27 215,75 €		
Peintures		1 030,00 €		
Isolation paille et terre		39 130,00 €		39 130,00 €
Parquets		24 300,00 €		
Carrelages - faïences		6 052,50 €		
Élévateur		30 000,00 €	30 000,00 €	
Electricité court fort et faible		45 750,00 €		
CVC sanitaires		140 000,00 €		
VRD		33 873,00 €		
Divers et imprévus		73 660,00 €		
Installation de chantier et préparation		10 040,00 €		
Démolition et terrassement		47 315,00 €		
Revêtements sols et bordures		133 658,80 €		
Réseaux AEP EU		77 769,00 €		
Maçonnerie - soutènements		69 850,00 €		
Mobiliers - équipements		116 430,00 €		
Plantations		17 970,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		1 303 065,80 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 313 865,80 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR			129 242,58 €	10,00%
DSIL			387 727,74 €	30,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional			129 242,58 €	10,00%
Conseil départemental		sollicité	387 727,74 €	30,00%
EPCI				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		1 033 940,64 €	78,69%
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		279925.16€	
	Emprunt			
	Crédit-bail ou autres			
Recettes générées par le projet				
Participation du maître d'ouvrage			279925.16 €	21.30%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 313 865,80 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité valident le projet et autorisent Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien la réalisation du projet.

4. Autorisation de déposer des demandes de subventions auprès des différents financeurs pour la réhabilitation de la chambre d'alpage de Bachillianne en refuge

Madame la Maire propose de revoir ce point lors d'un prochain Conseil puisque l'avancée du dossier ne permet pas de fournir un plan estimatif des travaux. A l'unanimité des présents c'est accepté.

5. Décision de clôture du budget M 43 Transport pour l'intégrer au budget principal M 57

Madame la Maire explique qu'après discussion avec la Trésorerie, il s'avère que la gestion du service transport de Châtel dans une comptabilité séparée, via un budget annexe, ne s'impose plus, et que ce budget peut être intégré au budget principal de la municipalité. Par conséquent, il conviendrait de procéder à la clôture du budget transport M43 au 31 décembre 2023, de transférer les résultats du compte administratif 2023 au budget principal de la Commune et de réintégrer l'actif et le passif du budget transport M43 au budget principal M57. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité des présents autorisent Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien la clôture de ce budget.

6. Décision des nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2024-2026

Madame la Maire rappelle qu'au moment de la fusion des deux communes historiques, un bureau d'étude (*Stratorial*) a travaillé sur l'uniformisation des différentes recettes fiscales de la collectivité. Concernant la facturation de l'eau et de l'assainissement, il a été calculé un lissage jusqu'en 2026 pour atteindre un même prix pour l'ensemble de la population, mais sans intégrer l'inflation. Chaque année le budget principal est contraint de verser une subvention de fonctionnement au budget annexe eau et assainissement car les recettes d'eau et d'assainissement ne permettent pas un équilibre budgétaire. Pour progressivement rétablir ce dysfonctionnement, il est nécessaire d'augmenter les tarifs appliqués à minima du pourcentage de l'inflation. Il est donc proposé ce qui suit :

• Assainissement :

Année	2024	2025	2026
Part fixe	37.38€	39.76€	42.14€
Part variable	0.92€	0.98€	1.04€

• Eau Cordéac :

Année	2024	2025	2026
Part fixe	54.39€	58.28€	62.16€
Part variable	1.42€	1.49€	1.56€
Prix m3 pour 120 m3	1.88€	1.98€	2.08€

• Eau Saint-Sébastien :

Année	2024	2025	2026
Part fixe	54.39€	58.28€	62.16€
Part variable	1.56€	1.56€	1.56€
Prix m3 pour 120 m3	2.02€	2.05€	2.08€

• Eau pour les professionnels :

- 0.13 €/m3 en 2024 ;
- 0.14€/m3 en 2025 ;
- 0.15€/m3 en 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la proposition est adoptée.

7. Délibération création poste non permanent à temps non complet

Madame la Maire rappelle le recrutement d'un nouvel agent en fin 2022 pour relancer le café-épicerie du village. Considérant que le poste permet un nouveau service aux associations et habitants, il est proposé de créer un poste non permanent et à temps non complet jusqu'à la fin du mandat pour le projet de l'ancienne école des garçons entre autres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est autorisé la création du poste et l'inscription des crédits nécessaires.

8. Délibération RIFSEP

Madame la Maire rappelle que depuis 2017 les collectivités publiques territoriales ont une base commune pour le régime indemnitaire des agents. Celle-ci est déjà instaurée pour la Commune mais avec l'inflation il est proposé de revoir les montants avec une hausse de 6%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la proposition est acceptée.

9. Autorisation finale de mise en vente du T5 parcelle 111 à Saint-Sébastien (Madame Dominique Vétier sort de la salle)

Madame la Maire rappelle qu'à la suite de la première délibération du mois de juin dernier, il a été décidé de mettre en vente le T5 et sa parcelle 111 pour un prix de 240 000 €. Après avoir réuni la commission logement le 4 décembre dernier, un dossier a été retenu, celui qui est le plus près du montant attendu. Il est donc nécessaire d'entériner le montant final de vente et d'autoriser Mme la Maire à poursuivre les démarches. Il est fixé le prix de vente définitif de 230 000€ hors frais de notaires et l'étude de Maître ALLEQ à Corps pour gérer la vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la proposition est acceptée.

10. Décision modificative M49 amortissement ;

Madame la Maire explique que des mouvements de crédits pour réajuster le montant de l'amortissement prévu au budget initial de l'eau sont nécessaires.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT		218,28 €
D 6411 : Personnel titulaire		2 538,75 €
D 6413 : Personnel non titulaire		1 995,84 €
D 6453 : Cotisations caisses retraite		1 842,35 €
D 6455 : Cotisations Assurances Personnel		5 914,92 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		12 510,14 €
D 657364 : A caractère industriel et commer	12 510,14 €	
D 657364 : A caractère industriel et commer	30,84 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	12 540,98 €	
D 6718 : Autres charges exceptionne.		0,84 €
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		30,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		30,84 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la proposition est acceptée.

11. Décision modificative budget principal ;

Madame la maire explique que des mouvements de crédits pour honorer les cotisations sociales du chapitre 011 vers le chapitre 65 sont nécessaires car lors du vote du budget principal l'enveloppe n'était pas suffisante. Les mouvements proposés :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux		2 900,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 900,00 €
D 023 : Virement à section investis.		0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		0,00 €
D 13913 : Départements		2 900,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		2 900,00 €
D 2031 : Frais d'études	2 900,00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	2 900,00 €	
R 021 : Virement section exploitation		0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		0,00 €
R 777 : Quote-part des subv. d'invnt. v..		2 900,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		2 900,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la proposition est acceptée.

12. Autorisation pour signer la convention relative à l'établissement du « Territoire éducatif rural du Trièves »

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales est le fondement de l'action engagée par l'État en matière éducative depuis plusieurs années. Cette action volontariste s'est traduite tout d'abord par la priorité donnée au premier degré, avec l'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction obligatoire et par l'engagement « 100% de réussite en CP » qui s'applique à tous les territoires de la République. Le soutien aux territoires ruraux ou éloignés s'est également renforcé, avec la tenue de l'engagement de ne fermer aucune école rurale sans accord préalable du maire, la poursuite des programmes tels que le Plan Bibliothèques, le plan Écoles numériques innovantes rurales et le soutien aux collectivités dans le cadre du Plan mercredi, ainsi que par l'extension aux écoles et aux collèges ruraux de dispositifs d'accompagnement tels que les Cordées de la réussite ou l'École ouverte qui, dans le cadre des Vacances apprenantes, a permis aux élèves ayant le plus souffert des conséquences de la crise sanitaire de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs pendant les vacances d'été.

Du premier degré jusqu'au lycée, toutes les réformes engagées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse répondent à un seul et même défi : l'égal accès de tous à un service public d'éducation de qualité, offrant sur tout le territoire les mêmes opportunités de réussite à chaque enfant et chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence.

La démarche territoires éducatifs ruraux (TER) s'inscrit dans cet objectif. Ce dispositif doit promouvoir une plus grande différenciation des politiques éducatives, et permettre ainsi une meilleure prise en compte des spécificités des territoires ruraux et éloignés dans la mise en œuvre des politiques éducatives. Il s'adresse aux zones rurales et de montagne, et plus généralement aux territoires « éloignés », confrontés à des problématiques spécifiques (distance, relief, dispersion de l'habitat et des équipements publics, éloignement des opportunités d'emploi et de poursuite d'études). Ce programme vise ainsi à renforcer dans ces territoires les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, et à lutter contre l'autocensure des élèves qui privilégient davantage l'orientation vers la voie professionnelle, et moins le passage en seconde générale et technologique.

Trois grands objectifs définis au niveau national pour l'expérimentation :

- Mobiliser un réseau de coopération autour de l'école (en renforçant les articulations avec les projets des collectivités territoriales, les orientations des autres services de l'État et les dynamiques de l'ensemble des partenaires de l'école) ;
- Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir (par le biais de l'accompagnement à l'orientation et des dispositifs d'égalité des chances telles que les cordées de la réussite) ;
- Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale (par un meilleur accompagnement et la formation des personnels affectés dans les écoles isolées).

Parce que les territoires ruraux ou éloignés ne constituent pas un ensemble homogène, la réponse du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports doit être élaborée au plus près des territoires, en partenariat avec les collectivités locales et en lien avec l'ensemble de la communauté éducative.

L'objectif des « Territoires éducatifs ruraux », dans le prolongement des réformes engagées, vise à constituer un réseau de coopération avec l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Les « Territoires éducatifs ruraux » sont un cadre de réflexion commun visant à garantir une offre éducative de qualité et de proximité pour tous les élèves. Ils reposent sur une démarche partenariale qui associe les familles et réunit, autour de l'enjeu éducatif, les services de l'État, les collectivités, les organismes sociaux, les partenaires associatifs et le secteur économique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la proposition est acceptée.

13. Autorisation donnée à Mme la Maire de signer un avenant à la convention de transfert des actes en Préfecture :

Madame la Maire explique qu'initialement, le Centre de Gestion était à l'origine de la mise en place de convention tripartite avec la Préfecture de l'Isère et les communes adhérentes pour la transmission des actes en Préfecture par voies dématérialisés.

Au 1^{er} janvier 2024, le CDG n'assurera plus cette solution, nous avons donc fait appel à AGATE (association pour la mutualisation des services de collectivités) pour un service identique au CDG via l'opérateur Berger Levrault. Il est proposé d'adhérer à AGATE, de prendre les modules complémentaires de notre logiciel métier Berger Levrault et d'autoriser Mme la Maire à signer tous documents pour souscrire à l'offre et maintenir le service d'envoi dématérialisé des documents en Préfecture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la proposition est acceptée.

1. Questions diverses :

- La 1^{ère} commission plénière intercommunale des boisements à eu lieu, celle-ci a permis la mise en place de sous-commission pour travailler sur la réglementation des boisements communaux.
- Distribution des colis de Noël prévue avant le vendredi 22 décembre.
- Navette du marché par Pep's fonctionne très bien, elle est largement utilisée, il est donc proposé de reconduire la prestation pour 2024.
- À la suite d'une recherche concernant une photo d'enfance de Jean-Pierre Weisselberg (réfugié et caché à Cordéac durant l'Occupation) Jean-Pierre Agresti avait pris contact avec lui. De cela a commencé un travail de recherche de la part de Jean-Pierre Agresti qui va donner lieu à un bulletin d'information exclusivement sur le sujet. Il sera proposé une commémoration spéciale cette année avec une mise à l'honneur d'anciens habitants de la Commune qui ont fait beaucoup durant cette période.
- Question fibre ; la municipalité est souvent interrogée sur l'avancement des travaux de raccordement à la fibre. Un courrier va être envoyé pour avoir plus de précisions.
- Suite à une fuite d'eau chez un particulier à Cordéac, le captage aux Berlions demande une intervention de débouchage par une entreprise spécialisée.
- Accueil des maternelles le mercredi matin : il reste des places. Proposition de communication avec la Communauté de Communes du Trièves (Mixages)

Madame la Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 22 h 12 pour permettre l'expression des habitants venus assister à la séance.



Le Maire
ACROIX

Le Maire
Fanny LACROIX

